

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10/04/2025
concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.
(Budget Principal de la CCHAM)

Le Conseil de Communautaire,

réuni sous la présidence de Monsieur **Francis CHABALIER**, Président

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
 Constatant que le compte administratif faisait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **27 618,11 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES Virement à la section d'investissement	30 701,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT Résultat d'investissement : - 1 066 729,47 € Reste à réaliser en dépenses : - 961 274,82 € Reste à réaliser en recettes : + 1 131 316,83 €	- 896 687,46 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (A)	27 618,11 €.
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2024	27 618,11 €
① Exécution du virement à la section d'investissement (Titre au 1068)	
② Affectation complémentaire en réserves	0,00 €
③ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) + 002	
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2024 <small>Déficit à reporter</small> - 002	0,00 €

Fait à Langogne, le 10/04/2025

Délibéré par le Conseil Communautaire le 10/04/2025,

CHABALIER

Président,

 Francis



Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	26
Pouvoirs	3
VOTES : Abt : 0 Contre : 0 Pour : 26	
Date de convocation : 03/04/2025	

